

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique**

*Transcription non éditée*

**808<sup>e</sup>** séance

Mercredi 24 mars 2010, à 15 heures  
Vienne

*Président* : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

*La séance est ouverte à 15 h 14.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte cette 808<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je voudrais tout d'abord vous dire et vous parler de notre calendrier de travaux pour cette après-midi. Nous poursuivrons et, je l'espère, nous conclurons l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Nous poursuivrons et, je l'espère, nous conclurons l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial".

Nous commencerons l'examen du point 11 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux".

Puis nous lèverons la séance plénière pour que le groupe de travail sur le point 5 de l'ordre du jour puisse tenir sa première séance sous la houlette de M. Jean-François Mayence de la délégation belge. À 18 heures, tous les délégués sont invités à se rendre à la réception qui se tiendra dans la salle Mozart du restaurant du Centre international de Vienne offerte par le Japon à l'occasion de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique.

Y a-t-il des questions ou des interventions concernant ce calendrier des travaux que je viens de vous proposer ? Je n'en vois pas. Très bien.

**Débat général** (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Distingués délégués, certaines délégations ont fait la demande pour pouvoir intervenir au titre du point 4 de l'ordre du jour, "Débat général". Avec votre permission, je voudrais que nous reprenions l'examen de ce point 4 de l'ordre du jour pour pouvoir entendre ces interventions.

Je donne maintenant la parole au premier orateur sur ma liste. Il s'agit du distingué délégué de l'Afrique du Sud. Je donne la parole au distingué représentant de l'Afrique du Sud.

**M. X. MAJJA** (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Merci de permettre à l'Afrique du Sud de prendre la parole au titre de ce point. Nous voudrions soutenir la nomination de l'Algérie en tant qu'État membre au sein du COPUOS. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup au distingué représentant de l'Afrique du Sud pour cette intervention. L'orateur suivant sur ma liste. Le distingué représentant de l'Algérie. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. A. LOUNI** (Algérie) : L'Algérie est heureuse que la Tunisie ait fait une demande de

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

V.10-53420 (F)



candidature pour devenir membre du COPUOS. Par conséquent, nous soutenons chaleureusement cette demande en espérant vivement que le COPUOS puisse la retenir à sa prochaine session. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup au distingué représentant de l'Algérie pour cette intervention. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaiteraient intervenir au titre de ce point ? La France, la Fédération de Russie, l'Équateur. Je donne la parole au distingué représentant de la France.

**M. L. SCOTTI** (France) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation accueille favorablement la candidature de la Tunisie au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup au représentant de la France. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Fédération de Russie.

**M. V. Y. TITUSHKIN** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Ma délégation voudrait soutenir la candidature de la Tunisie en tant que membre au sein du COPUOS. Notre délégation n'a pas été la seule à être impressionnée par l'intervention de la Tunisie et nous avons pu détecter un réel intérêt de la part de cet État à rejoindre les États membres du COPUOS. Je pense que leur candidature, leur adhésion seront très utiles pour nous tous. Merci beaucoup.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci au distingué représentant de la Fédération de Russie. L'orateur suivant, le représentant de l'Arabie saoudite. Je vous donne la parole, Monsieur.

**M. M. A. TARABZOUNI** (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom de Dieu, le clément et le miséricordieux, j'ai le grand plaisir, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations pour votre élection à la Présidence et votre siège se trouve juste en face de moi et je suis très heureux de pouvoir voir s'instaurer une coopération propice entre tous les membres de ce Comité.

Monsieur le Président, la délégation saoudienne demande avec instance que l'on accueille favorablement la candidature de la Tunisie, pays frère, et nous pensons que la candidature de la Tunisie permettra également de renforcer le statut de la langue arabe au sein de nos délibérations. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup au distingué représentant de l'Arabie saoudite pour son

intervention. L'orateur suivant, le distingué représentant de l'Équateur. Je vous donne la parole, Monsieur.

**M. J. ROSENBERG** (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Puisque c'est la première fois que notre délégation prend la parole sous votre houlette, et bien que je l'aie fait à titre personnel, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter pour votre élection et je vous souhaite le plein succès dans le cadre de vos fonctions.

Ma délégation souhaiterait soutenir la candidature de la Tunisie. Nous avons eu l'occasion ce matin d'avoir une présentation très intéressante sur les progrès faits dans ce domaine, non, excusez-moi, il s'agit d'hier après-midi. Nous connaissons l'intérêt que nourrit ce pays pour venir rejoindre notre famille. Vous êtes les bienvenus et l'Équateur soutient cette candidature. Merci beaucoup.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup au distingué représentant de l'Équateur pour son intervention. L'orateur suivant, le distingué représentant de la Corée. Je vous donne la parole, Monsieur.

**M. J. H. CHO** (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Prenant en compte les activités spatiales de la Tunisie, ma délégation soutient la candidature de ce pays au COPUOS. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci au distingué représentant de la Corée pour son intervention. L'orateur suivant, le distingué représentant de la Libye. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. J. A. GLEDAN** (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Merci, Monsieur le Président. Merci de m'avoir donné la parole à nouveau dans le cadre de ce point. Nous avons demandé la parole afin d'exprimer notre ferme appui à la candidature du pays frère de Tunisie pour ce qui est de l'appartenance à ce Comité. Nous pensons que cette candidature renforcera les travaux de ce Comité et nous l'appuyons fermement. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci au distingué représentant de la Libye pour cette intervention. L'orateur suivant, le représentant de la Chine. Je donne la parole au distingué représentant de la Chine.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Du Sous-Comité scientifique et technique au Sous-Comité juridique, nous avons pu remarquer que la délégation tunisienne nous a présenté des informations très utiles concernant les activités

spatiales tunisiennes et également en regardant les expériences fructueuses en ce qui concerne l'élaboration de la législation en la matière.

Nous estimons que la Tunisie est un candidat tout à fait acceptable au COPUOS et que ce pays est tout à fait prêt à travailler avec d'autres pays dans le cadre des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour faire des améliorations également en ce qui concerne le droit spatial. Je pense que la Tunisie a les capacités et est déterminée à faire partie de ce Comité. Nous espérons que la candidature de la Tunisie sera retenue. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci au distingué représentant de la Chine. L'orateur suivant, le représentant de la République tchèque. Je lui donne la parole.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Ma délégation également souhaiterait appuyer la candidature de la Tunisie qui deviendrait membre du COPUOS, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour de nombreuses raisons qui ont déjà été clairement exprimées lors des interventions des précédents orateurs. Je voudrais ajouter un point supplémentaire, c'est un pays africain et nous devons avoir une bonne représentation de l'Afrique au sein de ce Comité et de ses Sous-Comités. Merci beaucoup.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci au distingué représentant de la République tchèque pour son intervention. L'orateur suivant, le distingué représentant du Brésil. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. J. M. FILHO** (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. C'est une grande satisfaction pour nous d'unir notre voix à celles qui appuient fermement l'adhésion de la Tunisie à notre Sous-Comité et à notre Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Sans aucun doute, la Tunisie remplit toutes les conditions pour contribuer de manière significative à nos travaux. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup au représentant du Brésil pour son intervention. L'orateur suivant, le distingué représentant du Burkina Faso. Vous avez la parole.

**Mme A. BIBATA** (Burkina Faso) : Merci, Monsieur le Président. Le Burkina Faso voudrait tout simplement unir sa voix aux autres pour soutenir la candidature de la Tunisie qui est, comme les autres l'ont dit avant moi, un pays africain que

nous devons soutenir et qui va beaucoup apporter à notre Sous-Comité et à nos travaux et en plus elle viendra élargir la représentation africaine. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup à la distinguée représentante du Burkina Faso pour son intervention. L'orateur suivant, le distingué représentant de Cuba. Vous avez la parole.

**M. M. FERNÁNDEZ RONDÓN** (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation, puisque c'est la première fois qu'elle prend la parole lors de cette séance plénière, voudrait vous féliciter pour votre récente élection à la Présidence du Sous-Comité et vous exprimer notre certitude que sous votre conduite, nous parviendrons au plein succès. Tout particulièrement, mon pays vous apporte un total soutien et apporte son total soutien à l'adhésion de la Tunisie et à la candidature de la Tunisie. Nous sommes sûrs qu'il s'agit là d'un pays frère du continent africain qui apportera grandement à nos travaux. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup au distingué représentant de Cuba pour son intervention. Je vois que l'orateur suivant est le distingué représentant de la Belgique. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. J.-F. MAYENCE** (Belgique) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. La Belgique est également très heureuse de pouvoir appuyer la candidature de la Tunisie et nous avons eu déjà plusieurs occasions de voir l'activité dont la délégation tunisienne témoigne au sein de notre Sous-Comité et des Sous-Comités en général, donc c'est vraiment une très bonne nouvelle pour nous.

Je voudrais poser une question de nature purement procédurale. Peut-être que le secrétariat peut me répondre. La candidature officiellement doit-elle être déposée au Comité plénier ou peut-elle être déposée à un Sous-Comité ? Quand est-ce que cette adhésion devient effective ?

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Belgique pour sa question. La parole va immédiatement au secrétariat pour répondre à votre question. Le Bureau des affaires spatiales, s'il vous plaît.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, effectivement. Le Secrétariat a reçu la demande de candidature officielle de la Tunisie en août 2009, sachez-le. Cette note verbale tunisienne a été envoyée à toutes les missions permanentes des États membres du Comité des

utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique le 5 octobre, les missions permanentes à Vienne. Le Secrétariat a également diffusé cette note verbale dans un document de séance, un CRP, lors du dernier Sous-Comité scientifique et technique ainsi qu'à ce Sous-Comité juridique. Il s'agit du document qui se trouve dans le CRP.6, le document de séance n° 6. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup. Merci M. Hedman. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer ? La parole va maintenant à la délégation tunisienne. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. T. HRABI** (Tunisie) [*interprétation de l'arabe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour exprimer à tous les délégués ici présents et qui ont appuyé la candidature de la Tunisie et j'espère que le restant des autres délégués voudront suivre la même voie au sein du COPUOS pour que la Tunisie soit membre à part entière de votre Comité. Je remercie encore une fois toutes les délégations qui nous ont appuyés. Je leur souhaite le plein succès dans vos travaux. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Tunisie. Je vous félicite. Il n'y a pas d'autres délégations désirant prendre la parole. Nous en avons donc terminé avec l'examen du point 4, conclu l'examen de ce point, "Débat général".

**État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace** (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je vous propose maintenant de continuer et, je l'espère, de suspendre l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Il n'y a pas, à ma connaissance de délégations ayant souhaité s'exprimer. Je vais quand même poser la question. Je voudrais savoir s'il y a des délégations qui désirent prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour ? Je vois que le représentant de la République de Corée a demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

**M. J. H. CHO** (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Si j'ai compris, nous en sommes au point 5 de l'ordre du jour. C'est bien ça ? Très bien, merci.

Ma délégation a écouté avec attention l'exposé qui a été fait par la France ce matin. Dans

l'exposé qui a été fait ce matin, exposé de très grande qualité, soit dit en passant, on nous a expliqué que 20% des objets spatiaux ne sont pas immatriculés ou n'ont pas encore été immatriculés. C'est ce qui nous a été expliqué par notre collègue français. La question que je voulais lui poser, que je vais poser par votre entremise, Monsieur le Président, au Secrétariat pour que le Secrétariat nous donne des chiffres plus exacts mis à jour, en matière de non immatriculation du nombre d'objets spatiaux qui ne sont pas immatriculés. Je voudrais savoir également combien de satellites sont actifs actuellement. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la République de Corée. La parole va maintenant au Secrétariat. M. Hedman, allez-y.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le Bureau des affaires spatiales, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, est responsable du registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique au titre de la résolution 17/21 et de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, donc nous assurons le suivi et nous maintenons ce registre. Je peux vous donner quelques chiffres.

Il y a environ 6 240 objets spatiaux qui fonctionnent et qui ont été lancés dans l'espace extra-atmosphérique depuis 1957. 5 833 de ces 6 240 objets ont été enregistrés au titre de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique au titre de la résolution de l'Assemblée générale 17-21. Autrement dit, le nombre d'objets spatiaux qui ne fonctionnent pas est donc de 407. Le taux de non immatriculation est donc de 5,6%. Si on utilisait une autre méthode de calcul et on ne prenait en considération que les étages supérieurs, on arriverait à un taux de 20%.

Vous avez écouté l'exposé de la France ce matin. Si vous utilisez une matrice des objets fonctionnels, non fonctionnels, les différents étages, selon les différentes méthodes de calcul on peut arriver à 20% comme je vous l'ai dit ou à 40% pour ce qui est de ceux qui ne sont pas actifs. Ces calculs sont réalisés sur la base de tous les objets qui ont été enregistrés par des pays et des organisations internationales. Le résultat que vous obtenez dépend du niveau de référence. Comme je viens de vous l'indiquer, en ce qui nous concerne, il s'agit des objets qui fonctionnent et qui ont été lancés dans l'espace extra-atmosphérique depuis 1957. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Hedman, pour ces explications. Nous pouvons donc suspendre l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", en attendant d'écouter les délibérations de la réunion du groupe de travail sur cette question.

**Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial** (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais maintenant reprendre et, je l'espère, conclure l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial".

Le premier orateur sur ma liste est le distingué délégué des États-Unis. Monsieur, vous avez la parole.

**M. S. MCDONALD** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, merci de me donner la possibilité de présenter l'opinion de la délégation américaine sur ce point de l'ordre du jour.

Les activités des organisations internationales actives dans le domaine du droit de l'espace sont significatives et ont contribué grandement au développement de cette discipline. Un grand nombre d'activités dans l'espace dépendent de la coopération à l'international et au niveau régional et cette coopération a renforcé la capacité des États à améliorer et à faire progresser les activités spatiales et les techniques spatiales. Les organisations internationales ont également joué un rôle important et ont un rôle important à jouer dans le renforcement du cadre juridique qui s'applique à ces activités spatiales. Elles peuvent envisager de prendre des mesures pour encourager leurs membres à adhérer aux quatre traités de l'espace, les traités fondamentaux, de manière à ce que les activités de ces organisations internationales se fassent dans le cadre de ces traités.

Les traités sur l'espace extra-atmosphérique ont été élaborés étant donné la possibilité des organisations internationales de se lancer dans des activités spatiales. En fait, plusieurs de ces traités contiennent des mécanismes qui permettent à des organisations internationales intergouvernementales de mener à bien des activités spatiales et de le faire dans le cadre des traités. L'Accord sur le sauvetage, le retour et la restitution, la Convention sur la

responsabilité, la Convention sur l'immatriculation, tous ces traités contiennent des dispositions spécifiques qui s'appliquent aux organisations internationales intergouvernementales.

Cependant, certaines organisations intergouvernementales internationales très importantes n'opèrent pas dans le cadre de ces traités parce que le nombre de leurs États membres qui sont devenus parties à la fois au Traité sur l'espace extra-atmosphérique et aux différents traités à savoir la Convention sur la responsabilité et l'Accord sur le sauvetage, le retour et la restitution ainsi que la Convention sur l'immatriculation, n'est pas suffisamment important, le nombre des États qui les ont ratifiés.

Le cadre qui est mis en place par ces conventions est un cadre important qui pourrait bénéficier aux activités spatiales au niveau international. Donc il serait bon que ces organisations internationales puissent mener ces activités dans le cadre de ces instruments importants. Nous espérons que ces organisations pourront prendre des mesures pour que leurs activités soient conformes à ces textes. Nous pensons que cela permettrait d'améliorer la couverture et l'efficacité des traités sur l'espace extra-atmosphérique. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Secure World Foundation. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. B. BASELEY-WALKER** (Secure World Foundation) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, merci beaucoup. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, la Secure World Foundation voudrait revenir sur les manifestations qui sont prévues cette année en 2010. La manifestation qui est prévue de concert avec toute une série, l'Institut international sur le droit de l'espace. Nous allons organiser plusieurs manifestations sur le régime juridique international, les défis auxquels fait face l'industrie américaine et l'incidence de l'application des techniques spatiales sur la vie quotidienne des États-Unis.

L'espace a une incidence sur l'économie américaine, sur les relations internationales et a une incidence sur la vie des citoyens de par le monde. La Secure World Foundation pense que la réglementation au niveau international et au niveau national est donc fondamentale. Il est nécessaire de la comprendre de mieux en mieux. Il sera nécessaire de peaufiner le régime juridique dans ce domaine étant donné que l'espace aujourd'hui est présent partout. Informer la collectivité, la sensibiliser à l'existence de ce régime juridique est

donc fondamental. Nous pensons que les manifestations que nous organiserons en la matière permettront d'atteindre cet objectif.

Nous continuons de promouvoir les activités spatiales au niveau des États-Unis et au niveau international. Nous sommes prêts à appuyer le Sous-Comité juridique dans l'exercice de ses fonctions. C'est tout. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Secure World Foundation.

[*L'interprète le remercie en particulier de ne pas avoir remis sa déclaration aux interprètes et de l'avoir lue aussi vite.*]

Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous en avons donc terminé avec l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial".

**Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux** (point 11 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je vous propose maintenant de commencer l'examen du point 11, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Il n'y a pas, à ma connaissance, de délégations ayant demandé à prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour. Y a-t-il des délégations désirant s'exprimer au titre de ce point ? Le représentant du Brésil a demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

**M. J. M. FILHO** (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je tenais tout simplement, Monsieur le Président, à ce que l'on éclaire ma lanterne.

Pourquoi est-ce que l'on est passé du point 6 au point 11 ? Pourquoi est-ce que l'on a sauté les points 7, 8, 9 et suivants ? Je ne comprends pas pourquoi on a décidé de sauter, de passer du 6 au 11, de changer l'ordre dans lequel doivent être traités les points de l'ordre du jour. Est-ce que vous pourriez m'éclairer, s'il vous plaît.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Brésil pour sa question. La parole va au secrétariat.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le

Président. Pourquoi est-ce que l'on doit sauter, passer du coq à l'âne, et passer du point 6 au point 11 ? Tout simplement parce qu'au cours de la deuxième semaine, il faudra que le rapport soit prêt jeudi. Je vous rappelle que le vendredi de la semaine prochaine est férié, donc notre réunion est amputée d'une journée. Les questions 7 a) et b) seront examinées demain matin jeudi, demain après-midi et vendredi toute la journée. Les points 8 et 9 seront examinés la semaine prochaine, à partir de lundi. Je vous renvoie à l'ordre du jour provisoire et au calendrier des travaux qui figurent dans le document L.277. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Hedman, pour votre explication. Y a-t-il des délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? Non, cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc continuer l'examen du point 11, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux", demain matin.

Je ne vais pas tarder, Mesdames et Messieurs, à lever la séance pour que le groupe de travail sur le point 5 puisse tenir sa première réunion.

Avant de ce faire, je tiens à vous rappeler, Mesdames et Messieurs, le programme de travail pour demain matin. Nous commencerons à 10 heures précises. Nous commencerons par examiner le point 7, "Questions relatives: a) À la définition et à la délimitation de l'espace ; b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications". Nous allons également commencer d'examiner le point 10 de l'ordre du jour, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial", et nous continuerons l'examen du point 11, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux".

À la fin de la plénière de demain matin, aura lieu la deuxième réunion du groupe de travail sur le point 5. Le groupe de travail sur le point 7, quant à lui, se réunira pour la première fois sous la présidence de M. José Monserrat Filho de la délégation brésilienne. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce programme de travail ? Non.

Je rappelle aux délégations qu'il leur faut fournir au Secrétariat les corrections éventuelles à la liste provisoire de participants qui vous a été distribuée dans le cadre du document de séance 2,

le CRP.2, pour que le Secrétariat puisse parachever la liste des participants. Toute correction à cette liste devrait être présentée par écrit au plus tard le mardi 30 mars dans l'après-midi.

J'invite maintenant M. Jean-François Mayence de la délégation belge à présider la première réunion du groupe de travail sur le point 5 de l'ordre du jour. La séance est levée jusqu'à demain matin 10 heures. Je vous remercie. Merci beaucoup de votre attention. La parole va maintenant au représentant de la République tchèque. M. Kopal, allez-y.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. J'ai demandé la parole parce que je pense qu'on n'a pas fini d'examiner le point 11 de l'ordre du jour. Il n'y a pas eu de demande de parole au titre du point 11 de l'ordre du jour. Parce que vous

avez dit qu'on allait passer au point 11, "Échange général d'informations...", mais vous avez immédiatement procédé à la clôture de ce point. Je ne m'oppose pas à la tenue maintenant de la réunion du groupe de travail mais je me posais la question de savoir s'il y avait des délégations qui désiraient s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour, le point 11.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Oui d'accord, mais j'ai posé la question, j'ai demandé y a-t-il des délégations qui désirent s'exprimer au titre du point 11 ? Personne ne veut s'exprimer. C'est la raison pour laquelle nous continuerons l'examen de ce point de l'ordre du jour demain matin. C'est la raison pour laquelle nous avons clôt l'examen de ce point pour l'instant. M. Mayence, s'il vous plaît.

*La séance est levée à 15 h 51.*